

Postulat Nathalie Jaccard et consorts – L'illettrisme, un fléau : comment y remédier dans l'école obligatoire ?

Texte déposé

En Suisse, une personne sur six maîtrise mal les compétences de base en écriture et en lecture, près de la moitié a suivi sa scolarité en terre helvétique. Aujourd'hui encore plus qu'hier avec l'avènement de la culture numérique, la complexité de la diffusion de l'information et de la communication, être en situation d'illettrisme est un véritable facteur d'exclusion sociale, culturelle et économique.

Selon l'Office fédéral de la statistique, les coûts annuels en Suisse de l'illettrisme sont estimés à près de 1,3 milliard. La difficulté d'insertion de ces personnes reporte des charges sur l'assurance chômage ou sur les prestations sociales.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur diverses associations et organisations qui aident les personnes dans cette situation à rattraper les retards. Toutefois, il semble qu'il n'y ait pas de mesures concrètes et généralisées qui interviennent dès le début de la scolarité. Certains pays frontaliers, mais également la Turquie, des pays scandinaves et le Québec ont pris des mesures dans le cadre de l'école afin de favoriser l'apprentissage et le plaisir de la lecture, comme celles préconisées et pratiquées dans le cadre de l'Association « *Silence on lit !* »

« *Silence on lit !* » est une association qui depuis plus de 15 ans, a pour but, la promotion du plaisir de lire et de ses bienfaits en mettant en place des initiatives de lecture quotidienne de 10 à 15 minutes. Il ne s'agit pas de commander à un enfant un temps de lecture, mais de s'arrêter collectivement et de lire en silence.

Le concept est : dans les établissements qui ont fait le choix de cette activité, de choisir un moment fixe dans la journée pour que tout le monde participe à cette pratique tant les élèves, que les professeurs, le personnel administratif, logistique et autres. Ainsi, les adultes ne sont pas seulement des « donneurs de leçons » ou des prescripteurs, mais donnent aussi l'exemple. Ces quelques minutes prises quotidiennement à la même heure sur le temps scolaire offrent non seulement une gymnastique mentale, mais également un temps de ressourcement.

La durée idéale est, selon divers études et bilans réalisés depuis 15 ans, de ¼ d'heure permettant ainsi au lecteur de se concentrer sur son histoire, de s'évader sans pour autant casser le rythme de travail.

Chacun et chacune est libre de lire le livre qui lui plaît, que ce soit de la bande dessinée, de la science-fiction, un roman policier, historique, ou autre. La seule contrainte est que cela ne soit pas des manuels scolaires, de la propagande, que cela ne soit pas non plus des journaux, des magazines, des mails, des SMS et autres lectures furtives.

Les bienfaits de ces actions sont multiples et dans les établissements qui ont fait le choix de mettre en place une telle méthode il a été constaté que les élèves :

- sont plus calmes et moins stressés ;
- font de nets progrès en grammaire, orthographe et rédaction ;
- ont une meilleure concentration et faculté de mémorisation ;
- ont développé une meilleure capacité d'analyse et également une ouverture sur le monde qui les entoure.

Pour toutes ces raisons, le présent postulat demande au Conseil d'Etat :

- de définir les coûts de l'illettrisme dans le canton ;
- une statistique du nombre de personnes entre 15 et 30 ans en situation d'illettrisme ;
- de renforcer les mesures dans le cadre scolaire afin de prévenir et lutter contre l'illettrisme ;

- d'étudier les possibilités de mettre en place un concept quotidien de lecture dans le cadre scolaire à l'image de ce qui se pratique dans le cadre de l'Association : « *Silence, on lit !* »

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Nathalie Jaccard
et 38 cosignataires*

Développement

Mme Nathalie Jaccard (VER) : — Le présent postulat demande au Conseil d'Etat :

- de définir les coûts de l'illettrisme dans le canton ;
- d'établir une statistique du nombre de personnes, entre 15 et 30 ans, en situation d'illettrisme ;
- de renforcer les mesures dans le cadre scolaire afin de prévenir et de lutter contre ce fléau ;
- d'étudier les possibilités de mettre en place un concept quotidien de lecture, dans le cadre scolaire, à l'image de ce qui se pratique avec l'Association « *Silence, on lit* ».

En effet, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les coûts annuels de l'illettrisme en Suisse sont estimés à près de 1,3 milliard de francs. Une personne sur six maîtrise mal les compétences de base en écriture et en lecture, dont la moitié a suivi sa scolarité en Suisse. Ces chiffres sont effarants et donnent le tournis ! Comment peut-on bien débiter dans la vie, imaginer accéder à une formation et pouvoir s'intégrer dans une société exigeante, lorsque l'on ne sait ni lire ni écrire, ou à peine. De nombreuses associations font un travail remarquable pour rattraper des retards et aider les adultes en question à s'intégrer dans le milieu professionnel. Pour compléter leur mission, il faudrait néanmoins prévoir et généraliser des mesures, dès la scolarité obligatoire, à l'instar de ce qui se fait dans divers pays voisins, sous l'impulsion de l'Association « *Silence, on lit !* », ou encore au Québec et dans certains pays scandinaves où des initiatives ont été prises afin d'accorder des temps de lecture quotidiens aux élèves, avec des résultats probants.

Je n'irai pas plus loin dans le développement, puisque ces différents aspects doivent être débattus en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.